

Secrétariat général adjoint Secrétariat général et soutien à la gouvernance

## PAR COURRIEL

Québec, le 21 octobre 2024

Monsieur Vincent Biron 7080, rue des Bégonias Saint-Hubert (Québec) J3Y 8S2 bironvincent@gmail.com

Objet : Votre demande d'accès aux documents

N/D: DA-2024-2025-00411

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 25 septembre 2024, visant à obtenir tous les documents, incluant mais ne se limitant pas aux ententes, contrats, protocoles d'entente, courriels, lettres, rapports, études ou notes de service, relatifs aux ententes conclues entre le MTMD et le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du chantier de réfection majeure du Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, concernant les mesures de mitigation des impacts du chantier sur la circulation, pour la période du 1er Juillet 2020 jusqu'au 24 septembre 2024.

Vous trouverez ci-joint des documents recensés répondant au libellé de votre demande.

Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

De plus, d'autres renseignements ont été caviardés puisque ceux-ci représentent des renseignements dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection des personnes, conformément à l'article 29 de la Loi sur l'accès.

Également, veuillez noter que l'entrepreneur responsable des travaux, Renouveau La Fontaine, a également conclu une entente avec le SPVM pour de la commercialisation policière à proximité du chantier. Le Ministère n'intervient pas dans la gestion de cette entente. La majorité des demandes de commercialisation policière sont formulées par l'entrepreneur. Le Ministère est responsable des demandes de commercialisation qui ne sont pas exclusivement liées aux répercussions du chantier du tunnel.

... 2

Télécopieur : 418 643-9836 www.transports.gouv.qc.ca Finalement, la gestion de la circulation est coordonnée dans le cadre de 2 sous-comités de Mobilité Montréal auxquels le SPVM est membre :

- 1) Sous-comité de coordination des entraves secteur Centre Mandat : Coordonner les scénarios de gestion de la circulation lors des travaux sur différents axes routiers et autoroutiers secteur centre Montréal. Solutionner les conflits, entraves et signalisation, optimiser et coordonner les interventions sur le réseau, gestion et opération signalisation.
- 2) Sous-comité des entraves majeures de fins de semaine Mandat : Coordonner, sur une base hebdomadaire, les entraves majeures des partenaires par secteur, analyser les répercussions des fermetures et trouver des pistes d'optimisation possibles.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels,

Marie Lu Antil

Marie-Lou Anctil

p. j.